



# Demande de rectification de l'imposition à la source (art 23 LISP) concernant les revenus de l'année 2015

Hôtel des finances  
Rue du Stand 26  
Case postale 3937  
1211 Genève 3

N° de Réf : contribuable

N° de Réf : conjoint

Vous pouvez effectuer votre demande de rectification sur internet via e-démarches à l'adresse suivante: [www.ge.ch/impots/iso-15](http://www.ge.ch/impots/iso-15).  
Accédez dès janvier à cette adresse pour prendre connaissance des modalités. Internet permet d'accélérer le traitement de votre demande.

**Pour être prise en compte, votre demande doit obligatoirement comporter les deux feuilles originales datées et signées (pas de photocopie).**

**A l'inverse, si vous ne désirez pas de rectification de votre imposition, ne retournez pas ce formulaire.**

● **Attention: Veuillez respecter le délai de réclamation au 31 mars 2016.**

● La copie de l'attestation-quitteance ou du certificat de salaire (agrée par l'AFC) doit impérativement être jointe à votre demande avec les justificatifs nécessaires.

## 1 DONNÉES PERSONNELLES (situation au 31 décembre 2015 ou en fin d'activité)

Etat civil  ① Célibataire    ② Marié    ③ Divorcé    ④ Séparé    ⑤ Veuf    ⑥ Partenariat enregistré (au sens de la loi fédérale du 18 juin 2004 sur le partenariat enregistré entre personnes du même sexe)    ⑦ Partenariat dissout

Vivant en union libre (concubin, PACS français)    Oui     Non

### Données personnelles du contribuable

N° AVS13    7    5    6               

Nom

Prénom

Date de naissance (JJ MM AAAA)               

Taux d'activité à 100%    Oui     Non

En 2015, avez-vous perçu un revenu\* d'un seul employeur en Suisse ou à l'étranger?    Oui     Non

### Données personnelles du conjoint

N° AVS13    7    5    6               

Nom

Prénom

Date de naissance (JJ MM AAAA)               

En 2015, percevait-il un revenu\*? (en Suisse ou à l'étranger)    Oui     Non

si oui    à Genève     à l'étranger   
dans un autre canton en Suisse

Taux d'activité à 100%    Oui     Non

En 2015, percevait-il un revenu\* d'un seul employeur en Suisse ou à l'étranger?    Oui     Non

\* Revenus à prendre en considération:  
- revenu d'activité lucrative dépendante ou indépendante  
- revenu acquis en compensation (chômage, maladie, accident, etc.)

### Allocations familiales perçues par le foyer en 2015

en Suisse     à l'étranger     Montant des allocations familiales perçues par le foyer en Suisse     CHF